



Louise
Brunelle-Lavoie
présidente

Mot de la présidente

À chaque année, de nouveaux immeubles ou biens mobiliers viennent s'ajouter au Registre des biens culturels du Québec. Ils ont été classés ou reconnus parce que leur conservation présentait un intérêt public. Le présent numéro de *Patrimoine* décrit brièvement ceux qui se sont vu attribuer un statut juridique de classement ou de reconnaissance depuis le 1^{er} avril 2003. Il s'inscrit dans le prolongement des trois tomes des *Chemins de la mémoire*, ouvrage monumental publié par la Commission des biens culturels du Québec en 1990, 1991 et 1999, et complété par une mise à jour, sous forme de supplément, en 2001.

Rappelons que la *Loi sur les biens culturels* prévoit que le classement d'un bien culturel doit se faire en deux temps :

- émission d'un avis d'intention de classement lorsqu'il y a présomption de valeur patrimoniale;
- signature d'un avis de classement lorsque la présomption devient certitude.

Entre les deux, la loi prévoit un délai maximal de un an pour compléter les études, permettre aux intéressés de se faire entendre et demander l'avis de la Commission des biens culturels du Québec. Le classement garantit un droit de regard du Ministre sur toute intervention sur le bien ainsi qu'un droit de préemption du Ministre en cas d'aliénation.

La reconnaissance est, pour sa part, faite au moyen d'une inscription au Registre. Elle n'exige pas d'avis d'intention préalable. La reconnaissance d'un bien fait en sorte que le propriétaire doit faire connaître son intention de modifier ou de vendre son bien, mais elle ne l'oblige pas à demander un permis.

Parmi les biens qui ont été classés ou reconnus au cours de la dernière année, cinq apparaissent sur la liste des « incontournables » qui avait été proposée par la Commission des biens culturels du Québec au terme d'une étude réalisée en 1999-2000¹. Les trois autres ont été protégés à la suite de démarches qui ont été entreprises par des citoyens.

Bonne lecture,

Louise Brunelle-Lavoie

¹ Commission des biens culturels du Québec, *Un patrimoine incontournable. Sélection de 29 biens culturels*, numéro 1, août 2000, 69 p.